



PROCES-VERBAL DE BUREAU
DU SAMEDI 6 FEVRIER 2016

<u>Présents</u> :	Mmes	BABY B., DEMEULEMESTER M-J., DENIS M., GRUSZCZYNSKI D.,
	MM.	BOUCHENDHOMME M., CATTELLE A., DESRUMAUX J.-L., DIAZ J-PH., HERBAUT J., HOCHARD D., LEBEAU M., NYS P., MARTINACHE JJ., PITTAVINO JM., RACHEM A., STAELENS J.,
<u>Excusés</u> :	Mme	LEIGNEL M.,
	MM	DELROT G., LAGRENEZ S., SOETAERT M., WAESSEM T.,
<u>Invités présents</u> :	M.	LIPINSKI S.,
<u>Invités excusés</u> :	Mme	BILOT D.
	MM.	COQUIDE JC., LERICHE L., LOQUET L.

Début de réunion : 10h

1. Présidence

M. CATTELLE va faire le bilan des subventions du CNDS et le Conseil Départemental. Il doit prendre rendez-vous avec le Conseil Départemental car une baisse des subventions de 10% est prévue.

La Mutuelle JUSTE a été choisie pour les employés.

Le samedi 23 janvier a eu lieu une réunion de CCR (pour la réorganisation des Ligues) à laquelle ont participé MM CATTELLE et DESRUMAUX. La nouvelle Ligue sera mise en place en décembre 2017.

A noter que le siège de la nouvelle Ligue sera l'actuel siège à PHALEMPIN.

2. Commissions

DISCIPLINE : M. MARTINACHE

8 dossiers ont été traités depuis la réunion de Comité Directeur de janvier.

Il y a un bon suivi des Fautes Techniques par M. BOUCHENDHOMME.

Il est également rappelé à chaque arbitre de rapporter **PRECISEMENT** sur la feuille de marque et sur les différents rapports éventuels le motif de la faute et **les termes exacts** employés par les différents acteurs impliqués.

Le motif doit être succinct mais précis.

Il reste encore 8 dossiers à traiter.

Les prochaines réunions de la commission sont prévues les 29 février, 7 et 21 mars.

Il y a souvent des incivilités envers les arbitres sur les parkings.

RAPPEL : le club recevant doit assurer la sécurité de l'arbitre jusqu'à son moyen de transport.

Il est à noter qu'un arbitre explicitement convoqué pour témoigner sera remboursé de ses frais de déplacement à titre exceptionnel.

FORMATION DES DIRIGEANTS : M. HOCHARD

M. HOCHARD attend les retours des districts pour la formation des premiers secours proposée en collaboration avec un kiné d'équipe de France Jeunes. Une relance va être faite la semaine prochaine auprès des Districts.

FORMATION DES CADRES M. DELROT (excusé)

Une formation **Animateurs** a lieu à ST SAULVE **pour les districts Valenciennois et Cambrésis.**

RAPPEL : Les clubs qui n'ont pas encore utilisé leur crédit de formation peuvent encore l'utiliser jusqu'à la fin décembre 2016 pour leurs licenciés qui veulent s'investir (Officiels comme Techniciens).

JEUNES : Mme LEIGNEL (excusée)

M. HERBAUT explique que les plateaux sont en cours. Durant le mois de février, 4 plateaux sont en préparation à OSTRICOURT (13/02), ESCAUDAIN (24/02), BRAY DUNES (27/02) et ORCHIES.

Il est regrettable que le club d'ASB OSTRICOURT ne se soit pas déplacé sur le plateau organisé par l'US MADELEINOISE. De même, l'OSM LOMME ne s'est pas rendu à WAMBRECHIES.

La moindre des politesses est de prévenir le club organisateur.

Le BC PEVELE a organisé son plateau avec les moyens du bord, mais c'était très bien.

Le club de SM PETITE SYNTHÉ est déçu de ne pas avoir eu de représentant du CDNBB lors de son plateau qui s'est très bien passé.

QUALIFICATIONS : M. BOUCHENDHOMME

M. BOUCHENDHOMME annonce 25181 licenciés, soit +1296 de date à date.

Le CDNBB a encore battu un record cette saison grâce au travail des clubs. C'est la 3^{ème} saison en suivant qu'un cap important est passé :

- 22000 licenciés en 2012/2013,
- 23000 licenciés en 2013/2014,
- 24000 licenciés en 2014/2015,
- 25000 licenciés en 2015/2016.

C'est un jeune licencié du club d'ESTAIRES qui est le 25000^{ème} licencié. Il a été licencié le 22 janvier vers 23h30.

M. BOUCHENDHOMME cite 3 cas de mutations HORS DELAI qu'il a refusées et sur lesquelles il faut statuer.

- Une SENIOR FEMININE non joueuse du BC BAUVIN veut muter au BC PROVIN, club avec lequel son club va fusionner. Elle deviendra joueuse car il n'y a pas d'équipe féminine dans son club. Elle a l'accord de son club.

→ *Décision : mutation accordée à titre exceptionnel (décision unanime)*

- une U20 FEMININE, née en 98 voudrait quitter son club (DMBC) où elle joue en SENIORS pour aller jouer en U20 dans le club de COUDEKERQUE BRANCHE AL où il y a une équipe de U20. Elle a l'accord du club quitté.

→ *Décision : mutation accordée (décision unanime)*

-Un jeune U12 de DENAIN a déménagé vers MAUBEUGE et voudrait muter dans ce club. Cependant il va jouer contre son 1^{er} club et un autre club déjà rencontré, ce qui est interdit dans les règlements. Il a l'accord du club quitté.

→ *décision : mutation accordée avec une restriction, ne pas jouer contre les équipes déjà rencontrées.*

RAPPEL : La date limite des mutations est fixée au 29 février pour les jeunes et les seniors (cas très exceptionnels).

Le basket Féminin augmente en nombre de licences et celui des Garçons diminue légèrement. Le turn-over se stabilise ce qui montre une certaine fidélisation.

GESTION DU SIEGE : M. NYS

M. NYS fait le point sur les dépenses du siège.

RECOMPENSES: M. DIAZ

Un fichier EXCEL a été envoyé aux districts pour les aider à travailler.

Les districts ne peuvent pas saisir les récompenses de leurs récipiendaires. C'est donc Mme FOUQUET au secrétariat du CDNBB qui les a saisies dans FBI.

A compter de la saison prochaine, les médailles et lettres de félicitation seront mises à disposition des districts afin d'éviter les impairs en cas d'indisponibilité du représentant du Comité Directeur du CDNBB.

La LIGUE remettra les médailles d'or de la FFBB aux 3 récipiendaires dès que possible. Il s'agit de :

- Mme Nicole DE COLO (CD62),
- M. Raymond FOURNIER (président du BC BREBIERES),
- M. Pierre VERGRIETE (club du BC ST POL).
-

Deux médailles d'argent de la Jeunesse et des Sports ont été accordées, suite à la demande déposée par le Président, à Mmes Annie PERRAULT et Dorianne GRUSZCZYNSKI. Elles seront remises lors du prochain Comité Directeur du CDNBB.

REGLEMENTS, SALLES ET TERRAINS : Mme BABY
M. LEBEAU

M. LEBEAU proposera les modifications de statuts et des Règlements Intérieurs pour le Comité Directeur du mois d'AVRIL.

Le club d'HAULCHIN doit faire une demande d'homologation pour sa salle pour être en conformité pour les finales départementales.

TECHNIQUE : M. STAELENS

Les finales départementales du Challenge BENJAMIN(E)S auront lieu le mercredi 2 mars au CREPS.

Le Camp de Printemps se déroulera du 2 au 7 avril à AULNOYE AYMERIES.

Les sélections Départementales ont gagné les rencontres ALLER à Dourges dans le Pas-de-Calais le dimanche 30 janvier sur le score de 20 à 74 pour les benjamines et 58 à 63 pour les benjamins. Les rencontres RETOUR auront lieu à LOON PLAGE le dimanche 28 février.

Ce sera à 14h30 le match des filles et à 16h30 le match des garçons.

M. Laurent LOQUET se charge de l'affiche.

Il serait souhaitable que les élus du CDNBB se mobilisent pour encourager leurs équipes.

M. STAELENS explique qu'il est de plus en plus difficile de réunir tous les sélectionné(e)s pour les entraînements et même pour les matches car ils jouent en REGION ou INTER-REGION puisque la FFBB demande à ce qu'ils jouent au meilleur niveau possible. Ils sont parfois surclassés et ne peuvent prétendre à la dérogation de droit qui ne s'applique qu'à leur catégorie d'âge.

Heureusement que le club de SOA a accepté de libérer ses filles au risque de perdre son match car l'équipe adverse (de l'OISE) avait refusé la dérogation.

M. CATTELLE demande à M. STAELENS de « clarifier » sa participation à l'ETR. Ce dernier ne peut pas prendre de congés pour se rendre à ces réunions et est donc remplacé par M. GILLERON, le CTF du CDNBB, en présence de M. Guy DELROT.

SPORTIVE

Championnats de Jeunes : Mme DEMEULEMESTER
M. PITTAVINO

Mme DEMEULEMESTER a beaucoup de demandes de dérogations à cause des classes de découverte. La détermination de la nouvelle date de la rencontre est parfois difficile.

Dans ce cas, c'est la CSD qui décide.

Championnats Seniors : Mme BABY
999

Le club de GRAVELINES BASKET ESLA a demandé une dérogation un vendredi soir pour le match devant se jouer le lendemain. Le club d'HAUBOURDIN ne s'est pas déplacé. Les arbitres se sont déplacés, n'étant pas prévenus, et ont trouvé la salle vide. Pour la CSD, il est impossible d'accorder la dérogation dans un si bref délai. Les 2 clubs demandent le report de la rencontre au 30 avril.

Décision à 17 voix contre 1 : match perdu par forfait pour les 2 équipes et les 2 clubs se partageront le paiement des indemnités des arbitres.

L'équipe d'HAUBOURDIN aurait dû se déplacer.

RAPPEL : Les demandes de dérogation doivent être validées par la Commission Sportive avant la date prévue de la rencontre.

MEMBRES : Mme DENIS
M. HERBAUT

Ils indiquent ne rien avoir de particulier à ajouter.

3. Présidents de District :

DOUAISIS : M. LIPINSKI représente M. COQUIDE
La Réunion Générale des Clubs est prévue le 19 mai à LAMBRES dans la petite salle des fêtes.

TERRIEN : M. HOCHARD
La remise des récompenses des récipiendaires se tiendra en septembre lors de la Réunion Générale des Clubs de rentrée.

VALENCIENNOIS : M. PITTAVINO représente Mme BILOT
M. PITTAVINO rappelle à M. CATTELLE que le club d'HAULCHIN n'a pas eu son accord pour jouer en mixte en benjamins.
Il remercie tous les hommages qui ont été faits à la famille et aux amis de Pierrot BLONDE lors de son décès.

4. Vice-présidents : MM. BOUCHENDHOMME - MARTINACHE
RAS

5. Commission présente :

OFFICIELS : MM. DIAZ - RACHEM

Une réunion a eu lieu la veille avec les répartiteurs de district et les formateurs labellisés.

M. RACHEM a fait le point des arbitres en formation sur e-learning avec M. JOHANNEAU.

Il y a 211 arbitres en formation sur e-learning. Ces arbitres seront invités à donner leur code respectif pour que les formateurs du CDNBB puissent suivre leur formation.

Il y a eu beaucoup de problèmes de connexion pour ces arbitres car c'est une plate-forme de l'INSEP qui gère tous les sports. La FFBB se dit indépendante par rapport à ce logiciel et n'est pas en mesure de pouvoir donner plus de précisions et de chiffres concernant les arbitres.

M. RACHEM fait le point :

- Les arbitres clubs : les clubs inscrivent eux-mêmes leurs candidats et le formateur valide lui-même les candidats. **Leur vocation est d'arbitrer dans leur club et ils ne sont pas désignés.**
- Les écoles d'arbitrage : il y aura des dates butoirs pour cette formation pour la saison prochaine : Les clubs devront déclarer les écoles d'arbitrage avant le 30 novembre 2016. Les formations devront ensuite se faire et se terminer avant le 15 mars 2017. Il y a actuellement 2 ou 3 écoles d'arbitrage dans le département. Un formulaire avec les noms des arbitres doit être envoyé à la CDO. **Ils pourront être désignés sur des rencontres de jeunes.**
- e-learning :
Compte tenu de toutes ces contraintes liées à l'utilisation de ce logiciel, il a été décidé les choses suivantes :

- A compter de septembre 2016, les stagiaires ou les clubs auront jusqu'au 30 septembre pour donner le nom des candidats arbitres aux répartiteurs de leur district.
- Ces mêmes répartiteurs inscriront eux-mêmes les stagiaires sur la formation e-learning. Les stagiaires recevront par retour de mail la confirmation de leur inscription.
- La formation organisée dans les districts débutera à partir de la mi-octobre et se terminera fin décembre. Il s'agira principalement de séances terrain.
- A compter du mois de janvier (A+1) jusqu'au mois de mai, les stagiaires seront désignés sur des rencontres.
- Ces mêmes stagiaires seront convoqués sur un stage de fin de saison (entre avril et juin) organisé par le CDN.

Il y a 2 stages prévus à GRAVELINES. Il faudra peut-être en prévoir un ou deux autres pour former tous les candidats inscrits sur e-learning et pour les candidats qui étaient trop jeunes les saisons précédentes.

Pour cette saison, les arbitres actuellement en formation e-learning peuvent continuer leur formation jusqu'au stage de GRAVELINES car e-learning sature régulièrement et la formation est longue.

Il faudra prévoir des séances TERRAIN tous les mois.

Inscriptions actuelles :

- MARITIME : 23 arbitres
- CAMBRESIS : 26 arbitres
- VALENCIENNOIS : 96 arbitres
- TERRIEN : 60 arbitres
- DOUAISIS : 6 arbitres

Soit 210 arbitres alors que seulement 2 stages sont prévus. Il faudra trouver 2 autres lieux de stage ou une autre solution.

Il n'y a plus de pénalité sportive si le club n'est pas en règle avec la Charte des Officiels mais seulement une pénalité financière.

Actuellement le CDNBB reverse 42 cents d'Euro par licencié pour le fonctionnement à chaque district et 21 cents d'Euro par licencié pour la labellisation dans le district.

REMARQUE : on a noté que dans un district, un arbitre officie parfois 5 matches sur le même -end, ce qui est interdit.

6. Trésorerie : M. DESRUMAUX

Le trésorier fait le point sur la trésorerie à ce jour.

7. Secrétariat : Mme GRUSZCZYNSKI M. DIAZ

Les commandes pour les manifestations de fin de saison ont été faites.
Les cahiers des charges ont été revus et envoyés aux clubs organisateurs.

Mme GRUSZCZYNSKI remercie le CDNBB, la LIGUE et les personnes qui ont témoigné leur sympathie lors du décès de son beau-père.

Elle remercie également M. CATTELLE et le CDNBB pour l'attribution qui lui est faite de la médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

Fin de la réunion à 12h30.

Le Secrétaire Général Adjoint
Jean-Philippe DIAZ

La Secrétaire Générale
Dorienne GRUSZCZYNSKI

Le Président du CDNBB
Alain CATTELLE